

# Convention d'accueil de La Clarté-Dieu « Séjour individuel »

La Maison d'accueil/Centre spirituel « La Clarté-Dieu », établissement à but non lucratif, accueille des personnes individuelles et des groupes qui participent à des activités religieuses et/ou culturelles.

La Clarté-Dieu ne vit que des participations et de la générosité de ses clients hôtes.

La grille de participation aux frais appliquée, est celle en vigueur lors de la réservation.

### I. RESERVATION D'UNE CHAMBRE

La réservation d'une chambre inclut le petit-déjeuner et la jouissance des équipements mis à la disposition de ses clients hôtes par la maison d'accueil ainsi que la mise à disposition des draps (nécessaire de toilettes et serviettes non fournis – possibilité de location en cas de besoin). Toute personne non mentionnée sur la réservation ne saurait être accueillie par la maison d'accueil sans s'acquitter à l'entrée des lieux du montant correspondant au prix du séjour, sous réserve de disponibilité.

Un séjour ne peut être réservé que sur une seule option de dates.

Les demandes de réservation doivent être envoyées par mail et mentionner clairement l'identité et coordonnées du demandeur. La réservation sera effective à réception :

- De la présente « convention d'accueil » signée,
- De 30€ d'arrhes, versés soit par virement bancaire (coordonnées bancaires en bas du document) ou par chèque,
  à l'ordre de « Missions Franciscaines », adressé à MFCD 95 rue de Paris 91400 ORSAY.

La durée du séjour est déterminée entre les parties lors de la réservation et le client hôte ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue du séjour, sauf accord préalable avec la direction.

De base, la durée du séjour et d'une semaine maximum, renouvelable une fois.

L'accueil des clients hôtes est assuré uniquement entre 9h et 12h et entre 14h et 18h.

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées pour 9h. Aucune dérogation ne peut être accordée, pour des raisons de bonne organisation et pour le confort de tous les hôtes présents dans la Maison.

Toute annulation, partielle ou totale, doit être notifiée par écrit. Les arrhes restent acquises pour toute annulation dans les 2 mois qui précèdent votre venue. En cas d'arrivée tardive, de non-présentation ou de départ anticipé, les prestations engagées restent dues, et aucun remboursement ne sera effectué, La Maison d'accueil/Centre spirituel « La Clarté-Dieu » étant elle-même facturée par ses prestataires extérieurs (repas, ménage...).

## II. NOS PRESTATIONS

Restauration: Les repas sont servis en salle à manger à 8h00, 12h45 en semaine/12h15 le dimanche et 19h15. Ils sont préparés sur place en fonction de la formule réservée: Pension Complète (hébergement + petit déjeuner + 2 repas), Demi-Pension (hébergement + 1 petit déjeuner + 1 repas au choix). Des repas adaptés, UNIQUEMENT sur prescription médicale ou dans le respect de convictions religieuses, peuvent être fournis, sur commande 8 jours avant l'arrivée.

# Missions Franciscaines La Clarté-Dieu

Les clients hôtes ne sont pas autorisés à consommer des produits alimentaires périssables, ne provenant pas de la Maison d'accueil, qu'il s'agisse de produits préparés par les clients hôtes eux-mêmes ou provenant de l'extérieur. Par ailleurs, il est interdit de pique-niquer sur la propriété ou de se restaurer dans les chambres sauf autorisation de la direction.

### III. DIVERS

Vol : La Maison d'accueil/Centre spirituel « La Clarté-Dieu » n'engage pas sa responsabilité en cas de perte, vol ou dommage aux biens de ses clients hôtes, dès lors qu'il n'est pas démontré un lien de causalité entre ce dommage et une faute de l'association. Par ailleurs, la survenance d'un fait qui regroupe les éléments de la force majeure exonère la Maison d'accueil/Centre spirituel « La Clarté-Dieu » de toute responsabilité, et exclut tout dédommagement des clients hôtes, même si les faits survenus entrainent l'interruption du séjour ou l'inexécution de ses obligations par la maison d'accueil.

Animaux : Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans la propriété.

Droit à l'image : Lors du séjour, tout participant est susceptible d'être pris en photo ou filmé. Nous pouvons utiliser ces photos à but commercial et publicitaire, sauf si le participant signale par écrit avant le début du séjour son opposition à cette pratique.

Nuisances : En respect du voisinage et des occupants de l'établissement, le calme est à respecter de 22h à 7h. (Retenir les portes, musique, cris et chants, discussions dans les couloirs).

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans cette maison. Vous êtes les bienvenus pour prier avec les communautés de Frères et de Sœurs, que ce soit pour la messe de 12h en semaine ou bien de 11h le dimanche ou bien encore pour assister aux offices des Laudes et des Vêpres.

Bon séjour à La Clarté-Dieu.

Jean-Baptiste CHAMOY Directeur

Le demandeur :			
Nom :		Prénom :	
Adresse :			
CP:	Ville :		
Tél. :	Courriel :		
Dates du séjour : du		au	
Heure d'arrivée :	. Heure de départ :		
Formule choisie :	Pension complète $\Box$	Demi-pension midi	Demi-pension soir
Je verse 30€ d'arrhes :	par virement band	raire 🔲 po	ar chèque 🔲
Sans réception des arrhes et de la présente convention signée, votre demande de réservation ne pourra être prise en compte.			
Date :	Signature :		